

Les Cahiers de droit



Georges A. LEGAULT, *La structure performative du langage juridique*, P.U.M. Montréal, 1977, 528 p., \$19.50. [ISBN: 0-8405-0-360-1].

Denis Le May

Volume 19, Number 4, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042293ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042293ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Le May, D. (1978). Review of [Georges A. LEGAULT, *La structure performative du langage juridique*, P.U.M. Montréal, 1977, 528 p., \$19.50. [ISBN: 0-8405-0-360-1].] *Les Cahiers de droit*, 19(4), 1149–1149.
<https://doi.org/10.7202/042293ar>

tous les apports susceptibles de favoriser une connaissance critique du droit. Dans cette optique, l'ouvrage s'impose moins par son contenu que par le dynamisme qui l'inspire et par les perspectives qu'il pourrait ouvrir.

Cet appel à une remise en question de l'enseignement du droit devrait être entendu au Québec. Peut-on souhaiter qu'il contribue à secouer les positions confortables qui eurent tôt fait de colmater la brèche entrouverte lors de l'affaire des sciences juridiques à l'UQAM?

Jean-Guy BELLEY

Georges A. LEGAULT, **La structure performative du langage juridique**, P.U.M. Montréal, 1977. 528 p., \$19.50. [ISBN: 0-8405-0-360-1].

L'auteur, professeur de philosophie et de philosophie du droit, au collège et à l'université, nous présente ici sa vision personnelle (il s'agit de sa thèse de doctorat) de la nature du langage juridique et du rôle qu'il joue pour comprendre le droit.

Disons d'entrée de jeu que si l'auteur nous séduit par son propos, l'ouvrage n'en demeure pas moins d'une lecture très difficile, particulièrement pour des juristes et ceci pour deux raisons: d'une part, le professeur Legault possède à un degré très élevé une connaissance des œuvres et idées étudiées et, d'autre part, les juristes ne sont pas, en nombre, suffisamment habitués et épris de ce genre de propos.

Dans une première partie, l'auteur étudie l'évolution des modèles d'intelligibilité du droit dans la philosophie analytique et, à cette fin, passe en revue la pensée et les thèses des principaux noms dans le domaine: Kelsen, Ross, Olivecrona, Hedenius, Hart.

Une deuxième partie étudie le performatif dans la philosophie du langage. On étudiera, de façon comparative, les débuts de la

notion chez Austin et son éclaircissement et son enrichissement par les contributions de Searle et von Wright. Le performatif, à la différence de l'énonciatif (ou du descriptif, ou du constatif) constitue un faire, il est une action. (La loi qui requiert l'obtention d'un permis, par exemple, n'est pas un simple souhait, elle est une action qui oblige).

Dans la troisième partie, l'auteur veut appliquer le modèle performatif au langage juridique et choisit, pour le faire, des « situations » civiles (le contrat, la propriété) et criminelles (la fraude). Il traite également du langage institutionnel (parlement, tribunaux) et non institutionnel (celui des citoyens ordinaires).

En conclusion, l'auteur rappelant que « toute modification des règles performatives d'une institution [...] implique un choix de valeurs sociales inhérent à l'institution », montre que « le modèle performatif permet d'unifier l'ensemble du phénomène juridique et d'expliquer la nature de ses institutions ».

Une bibliographie riche et sélective complète l'ouvrage. Il serait intéressant de pouvoir lire un résumé substantiel rédigé à l'intention du monde juridique et publié dans un périodique de droit.

Cet ouvrage apporte une contribution importante et intéressante à la philosophie du droit dans notre pays. Sachons gré à l'auteur de nous amener hors des sentiers battus et souhaitons que son œuvre contribue au renouveau et à la revalorisation des études de philosophie du droit, une matière tragiquement absente du *curriculum* actuel.

Denis LE MAY

Claude-Sophie DOUIN, **Le fédéralisme autrichien**, Paris, L.G.D.J., 1977, 295 pp.

Cet ouvrage est une thèse de doctorat présentée en 1975 à l'université de Paris-XII. Il s'agit de la première étude fouillée de droit constitutionnel autrichien publiée en langue